

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

REVALORISATION DES PENSIONS DE RETRAITES AGRICOLES EN FRANCE  
CONTINENTALE ET LES OUTRE-MER - (N° 4403)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 2

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.